

## Décision relative à une demande de permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **DIFOPEX***

*de la société FRARIMPEX*

*enregistré(e) sous le n°2014-3238*

*Vu l'avis de l'ANSES du 20 novembre 2014,*

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est accordé** dans les conditions d'autorisation de mise sur le marché du produit identique autorisé en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

### **Avertissement :**

Il est de la responsabilité du titulaire du permis de maintenir les informations indiquées sur l'étiquette en conformité avec celles du produit identique autorisé en France, et de veiller au respect des conditions d'emballage autorisées dans le pays d'origine pour le produit importé (pas de reconditionnement).

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	DIFOPEX	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	FRARIMPEX 15 rue Vignon 75008 Paris FRANCE	
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)	
Contenant	250 g/L - difenoconazole	
Produit identique autorisé en France	Nom commercial	SCORE
	N° AMM	8800841
Numéro d'intrant	989-2014.01	
Numéro de permis	2150308	
Fonction	Fongicide	
Gamme d'usages	Professionnel	

Produit importé

Nom du produit	N° AMM Pays d'origine	Pays d'origine	Titulaire AMM Pays d'origine
SCORE 25 EC	8801	Italie	SYNGENTA CROP PROTECTION MONTHEY SA

L'échéance de validité du présent permis est fixée au 31 décembre 2019.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

12 AOUT 2015



**Marc MORTUREUX**  
Directeur Général de l'Agence nationale  
de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail (ANSES)